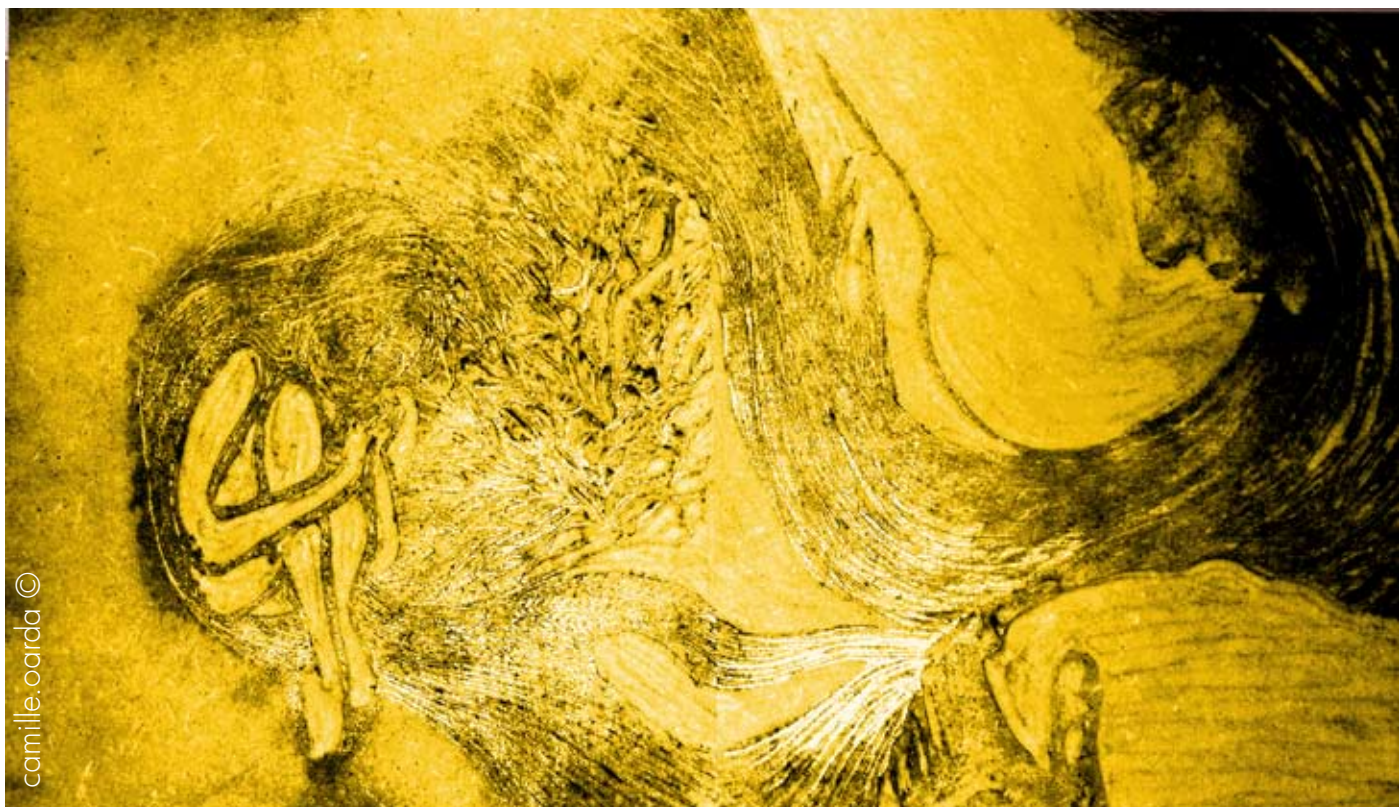


AVORTEMENT

réflexions et témoignages



35 ans après la loi de 1975 :

De l'avortement légalisé
à la désespérance d'une société

Ce dossier de réflexion et de témoignages est destiné aux responsables d'associations ou de structures sociales, aux femmes enceintes en situation de détresse et à tous ceux qui peuvent être amenés à les rencontrer. 35 ans après la légalisation de l'avortement, il est une invitation à poser un regard de vérité et de compassion sur la réalité de cette pratique aujourd'hui, et à faire un bilan sans idéologie ni faux-semblants.



Quelle dignité pour les femmes

Dans des domaines de plus en plus nombreux, le législateur impose aux professionnels un devoir d'information du public. Mais lorsqu'il s'agit de l'IVG, un tabou dramatique semble interdire d'alerter la patiente sur les conséquences de cet acte. Or, considérations éthiques mises à part, l'avortement vient faire effraction dans un lieu intime du corps de la femme, et peut entraîner des conséquences physiologiques irréversibles.

L'article L.162-3 du Code de la santé publique résultant de la loi Veil-Pelletier de 1979¹ énonçait que le médecin consulté « doit informer la femme des risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même et pour ses maternités futures et de la gravité biologique de l'intervention qu'elle sollicite ». Ces informations, dans la majorité des cas, n'ont pas été délivrées, et l'obligation de le faire a été

supprimée par la loi Aubry de 2001.

Or la gravité de l'acte et ses conséquences, notamment en matière psychologique, sont encore mieux connues aujourd'hui qu'en 1979. De nombreuses études ont mis en relief l'existence d'un véritable Syndrome Post-Abortif, qui peut donner lieu à des symptômes dépressifs, voire des suicides. Aujourd'hui, de plus en plus de praticiens se retrouvent confrontés à des femmes qui, des années après un avortement, n'ont pas fait le deuil mais continuent à porter un lourd fardeau avec cette confiance récurrente : « Je ne savais pas. On ne m'avait pas dit que cela se passerait comme ça. »

Comment peut-on plaider que ce refus délibéré d'informer les femmes contribue en quoi que ce soit à leur liberté ?

Mais il y a pire : le code de la santé publique prévoyait aussi qu'un dossier guide, remis à jour une fois par an, soit remis aux femmes demandant à avorter, leur donnant des coordonnées d'organismes en mesure de les aider à poursuivre leur grossesse. En outre, un entretien particulier obligatoire devait leur détailler l'assistance qui leur était ouverte.

Là aussi, la légalisation de l'avortement en cas de détresse a pris le pas et empêché le développement et la communication de véritables réponses à ces détresses. De fait, la loi fut bafouée de nombreuses années, avant que la loi Aubry ne supprime ces clauses.

Aujourd'hui, une jeune mère en détresse qui vient prendre conseil auprès d'un organisme social habilité ne se voit proposer que l'avortement. Nous sommes

¹ loi qui pérennise l'avortement institué expérimentalement par la loi du 17 janvier 1975, dite loi Veil

en 2010, en France, « terre de liberté ». De quelle liberté parle-t-on, alors que tout concourt à la maintenir dans l'ignorance – ignorance sur les conséquences de l'avortement, ignorance des solutions alternatives.

Enfin, de nombreux travailleurs sociaux et psychologues, attirent notre attention sur le désarroi de nombreuses femmes devant une grossesse inattendue. La femme éprouve un sentiment d'insécurité d'autant plus fort que la grossesse était reléguée au champs de l'impossible (entière confiance dans les contraceptifs), qu'elle se trouve affectivement

désarmée devant sa capacité à être mère et que le regard social est culpabilisant. Elle est en état de choc, ses facultés de jugement sont comme paralysées. L'obliger alors à faire un choix tel que celui de garder ou non son enfant est un non sens psychologique et humain, car tout son être est en émoi, son

affectivité est accrue.

C'est dans ces circonstances qu'elle a le plus besoin d'être aidée, écoutée, soutenue. Elle a besoin de temps pour accueillir l'imprévu qui remet en cause sa propre existence et découvrir « la vie en son sein ». Ce désarroi est un véritable SOS, il appelle les nouvelles générations à se lever pour une véritable compassion et une présence auprès des femmes isolées et tourmentées, là où le drame de l'humanité se joue, là où le premier regard sur chacun de nous est porté.

« Je ne savais pas. On ne m'avait pas dit que cela se passerait comme ça. »

Témoignage



Leila :

« J'étais groggy en sortant de l'Hôpital. J'ai mis du temps à réaliser. J'ai joué la forte avant de m'effondrer en larmes en criant : « mon bébé est à la poubelle ».

Ne croyez pas celui qui vous dit : ce n'est rien du tout !



Depuis 35 ans, des chiffres accablants, une loi désespérante.

La loi sur l'avortement de 1975, qui a fixé un cadre légal à cette pratique, prétendait éviter les avortements clandestins, voire, par l'obligation d'information qu'elle instituait, en faire baisser le nombre. C'est tout l'inverse qui s'est passé : d'un maximum de 60.000 avortements estimés avant cette loi, la France est passée en quelques années à 180.000 puis à un plateau à plus de 200.000 par an² – un avortement pour moins de 4 naissances.

Mme Simone Veil, ministre de la Santé lors du vote de la loi de 1975, reconnaît que le taux d'avortement français est « affligeant »³. Et le rapport Poletti du 22 octobre 2008 détaille : « Le nombre annuel d'IVG reste stable, à un niveau relativement élevé, alors que le taux d'utilisation des contraceptifs y est parmi les plus élevés⁴ d'Europe (moins de 5% des femmes de 15 à 45 ans sexuellement actives et ne souhaitant pas

Témoignage



« Chaque année, à la même période que celle de mon avortement, je revis l'angoisse et la solitude de ces moments. A la naissance de chacun de mes enfants nés par la suite, je fais des cauchemars terribles que je tue mon enfant nouveau-né de mes propres mains et vis des mois de dépression. Je peux aussi témoigner que mon fils aîné, qui était très stressé et en activité perpétuelle, et avec qui le lien maternel avait du mal à s'établir, avait perçu dans mon ventre la présence du bébé qui l'a précédé et la violence de sa disparition. Depuis que je lui

ai expliqué l'événement à mi-mot, notre relation a été restaurée et son stress a nettement baissé. Je le sens plus calme, comme s'il avait accueilli cette vérité comme une évidence qu'on lui avait cachée pendant 7 ans. Voilà pourquoi il avait manqué de confiance en moi. En conclusion de ce témoignage, je souhaite vous dire que l'avortement a tué une part de moi-même en plus de tuer mon petit. Nos petits méritent mieux que cela ! Les femmes méritent mieux que cela ! »

² Chiffres officiels du nombre des IVG, qui exclut les effets pourtant abortifs du stérilet, de la « pilule du lendemain » et de la pilule Ella One, dite « du surlendemain. »

³ « [I]l est affligeant de voir que malgré les facilités pour accéder à [la] contraception, il y a encore beaucoup trop d'avortements de nos jours. » *Quotidien Direct Soir*, 21 novembre 2008.

⁴ Le taux d'avortement français est le deuxième plus élevé d'Europe occidentale, après seulement la Suède.

avoir d'enfant déclarent ne pas utiliser, ou pas systématiquement, un moyen de contraception) et malgré le développement de la contraception d'urgence. »

Cette situation est d'autant plus inquiétante que l'on note une augmentation régulière du recours à l'avortement chez les moins de 20 ans. Tout se passe comme si l'utilisation massive des moyens de contraception débouchait sur un recours accru à l'avortement en cas d'échec. L'avortement apparaît, en définitive, comme le meilleur moyen de finaliser son projet contraceptif. L'espoir de certains qu'une bonne information sur la contraception réduise le recours à l'avortement a été sans ambiguïté démenti par les faits.

Mais surtout, l'espoir de certaines personnes de bonne foi qu'il résulte de la loi de 1975 un nombre d'avortements moins nombreux qu'avant la légalisation s'est soldé par un échec tragique.

Mais sans doute cette loi était-elle vouée à crouler sous le poids de sa contradiction fondamentale : vouloir réaffirmer le principe du respect de la vie dès son commencement (art. 1), tout en dépénalisant l'avortement comme une exception à ce principe dans les cas de détresse (« la loi ne crée pas un droit à l'avortement » promettait Simone Veil à l'Assemblée le 26 novembre 1974).

L'exception est naturellement

devenue un « principe » inversé, celui d'un « droit » à l'avortement. En effet, ce n'est plus la détresse de la femme qui est reconnue comme telle et accompagnée, c'est la vie nouvelle qui est prise comme cible et cause de la détresse : pour éradiquer la détresse, il faudrait éradiquer ce qui serait à la racine de cette détresse, la petite vie naissante.



Témoignage

Marie, : « Voila il y a 16 ans, j'ai avorté. Comment ai-je pu tordre le bras à mes convictions à ce point? je me le demande encore. Voici mon histoire résumée en quelques mots : J'ai 22 ans et suis issue d'une famille catholique aisée. Je suis amoureuse d'un garçon depuis trois ans je réalise un jour que je suis enceinte... Le sol se dérobe sous mes pas ; je m'empêche de toutes mes forces de penser à ce petit être qui est dans mon ventre sans l'avoir demandé. J'informe le père mais il refuse toute discussion : il refuse que je mette au monde un enfant qui ne portera jamais son nom et il refuse d'en parler à ses parents ; bref, il refuse totalement ses responsabilités. Quant à moi, impossible de mon côté d'en parler à ma propre mère : j'ai terriblement peur d'elle et pense qu'elle a déjà eu suffisamment de difficultés dans la vie : violence conjugale, divorce, chômage. Je me sens plus seule que jamais et le courage commence à me manquer. L'idée d'avorter fait ainsi son chemin. Malheureusement, je ne connais pas encore les associations d'aide aux femmes en détresse qui existent dans ma ville. Je ne connais pas non plus les terreurs physiques et psychologiques que je m'apprete à vivre car, de cela, personne ne parle. La visite chez le gynécologue qui doit pratiquer l'avortement me laisse un souvenir amer, agressif et très profondément triste. »



L'accueillir pour ce qu'il est, comme un don fait à tous.

Que veut-on dire
par principe du
Respect de la Vie ?

« Aussi l'ordre social et son progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse ».

Le respect de la dignité humaine ne peut en aucune façon ne pas tenir compte de ce principe : il faut « que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme "un autre lui-même", qu'il tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement ».

Il faut que tous les programmes sociaux, scientifiques et culturels, soient guidés par la conscience de la primauté de chaque être humain.



L'avortement est un attentat à la vie humaine, la suppression d'un être humain qui possède la même dignité que chacun d'entre nous, appelé dès sa conception à une existence personnelle de plus en plus accomplie, en dépit de son apparente fragilité. Quel que soit le degré de responsabilité

de chacun, l'acte, gravissime au point de vue objectif de la morale, comporte aussi des conséquences dramatiques pour la femme, son entourage et la société.

La science confirme de plus en plus combien la personne trouve

Vous avez dit morale ?

Le moralisme, se réduit à établir une liste d'interdits. La morale est dans notre texte utilisé dans le sens de don d'une loi naturelle commune aux hommes et inscrite dans leur cœur, afin qu'ils puissent discerner ce qui les rend pleinement heureux. La morale doit donc être toujours liée à un sens, à une vie qui grandit et s'accomplit, qui se donne à l'autre en étant pleinement elle-même.

son identité biologique unique et autonome dès la conception. Depuis 1975, la connaissance de la vie humaine in utero a considérablement progressé, et nous ne pouvons plus nier que l'enfant à naître est dès le commencement un de nos frères humains – entraînant un nombre toujours croissant de médecins et infirmières cherchant à éviter de pratiquer des avortements.

L'enfant est un don. Il est un « élément » du bien commun sans lequel les communautés humaines se désagrègent et risquent la mort. L'enfant est un don unique fait à ses frères, à ses sœurs, à ses parents, à toute sa famille. Le bien commun de la société entière réside dans l'homme, l'homme vivant. Et le principe du respect de la vie est le premier fondement de toute société qui recherche la justice. Aussi, l'existence et la vie d'un enfant à naître, comme celle de tout être humain, ne peut être

conditionnée à un « projet parental » ou un projet de société.

La mère qui porte l'enfant à naître dans son sein, et avec elle, le père, la famille et toute la société, doivent créer des liens de solidarité pour cet être fragile et sans défense. Dès la conception, toute existence est déjà un don. L'enfant à naître a besoin de tout, mais en réalité il donne déjà l'essentiel, il fait déjà œuvre d'humanité, car il éveille l'espérance dans le cœur des hommes. Toutes les cultures en témoignent : « Percevoir le plus petit, voilà la clairvoyance », écrivait Lao Tseu, et nous connaissons cette parole de

Jésus-Christ : « Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez ».

L'avortement fait voler en éclats ces valeurs inscrites dans le cœur de l'humanité. Mère Teresa, prix Nobel de la Paix, le décrivait ainsi : « Le plus grand destructeur de la paix aujourd'hui est le crime contre l'enfant à naître. Si une mère peut tuer son propre enfant, dans son propre sein, qu'est-ce qui nous empêche, à vous et à moi, de nous entretuer les uns les autres ? ». Chaque enfant à naître est porteur de la Paix.



Témoignage



Sabine :

« Je vais entrer dans mon septième mois de grossesse et tout est génial, j'ai senti mon bébé bouger pour la première fois le 4 avril et depuis il ne s'arrête plus ! Je suis tellement heureuse que des personnes aient été là pour me convaincre de ne pas avorter. Si je l'avais fait, je m'en serais voulu toute ma vie car ce que je vis avec ce petit être est indescriptible. Quand je pose ma main sur mon ventre et qu'il bouge comme pour dire qu'il est là, quand j'écoute de la musique et qu'il tape comme s'il dansait... Ce sont des moments merveilleux, uniques, que je n'aurais jamais pu vivre s'il n'y avait pas eu une personne pour me soutenir et me dire : « Tu es capable d'élever ton enfant ».

Témoignage

Anne :

« Début mai 2007, le verdict tombe : je suis enceinte ! Je devrai être heureuse mais je pleure, j'ai peur de l'annoncer à mon mari. Sa réaction est vive en effet, le dialogue est impossible, pour lui, il n'y a pas d'autres issues possibles que l'IVG. Jamais notre couple n'avait abordé ce sujet délicat ! Je me sens complètement seule face à cette décision. 48 hrs après mon test de grossesse, ma décision est prise, je fonce, je garde mon bébé. Une décision qui m'appartient, que personne ne pouvait prendre à ma place, pas même mon mari. Une amie me donne une adresse d'une association d'aide aux femmes enceintes en détresse. J'appelle et je trouve là quelqu'un qui me reconforte, qui ne juge ni mon mari, ni moi, qui m'aidera psychologiquement »



En conclusion : trois appels pressants

Témoignage

Olivia :

Responsable d'un accueil social pour femme enceinte en difficulté :

Dans les différentes rencontres avec les filles enceintes en difficulté j'ai été frappée par ce constat : elles vont demander de l'aide dans les organismes de planification familiale et l'unique solution proposée pour résoudre le problème de sa grossesse est l'avortement, présenté comme quelque chose d'aussi simple que d'arracher une dent ou retirer un grain de beauté...! Elles ne sont pas informées de la gravité de l'acte ni des terribles conséquences physiques et psychologiques pour elles mêmes et pour l'enfant qu'elles portent.

Je voudrais vous confier cette histoire dramatique d'une jeune de 16 ans enceinte d'un garçon de 14 ans que son père a obligé à avorter à 5 mois et demi de grossesse (il l'a prise dans la voiture et emmené jusqu'en Hollande la faire avorter). Et cela contre la volonté de la propre fille et de sa mère prête à accueillir et élever l'enfant. Cette jeune est marquée pour toujours de cette violence paternelle.

Plus commun est le cas d'abandon de par le conjoint, fiancé, ami etc. qui laissent leur femme, fiancée ou amie dans la rue dès qu'elles refusent d'avorter, unique solution offerte par ceux qui devraient protéger et aimer la vie qu'ils ont engendrée.

Dans cette période si difficile pour une femme, les laisser sans information correcte et vraie, ou sans appui de ceux qui devraient les soutenir, ou les brutaliser et les violenter, c'est les pousser vers l'avortement.

soutien aux femmes atteintes du syndrome post-abortif, pour retrouver le chemin de la vérité qui libère. En créant autour des mères en difficulté un tissu social positif, en leur révélant la bonne nouvelle de la vie, nous pouvons les libérer de leurs doutes, du regard des autres, de leurs peurs.

UN APPEL À L'ESPÉRANCE : L'ABOLITION DE L'AVORTEMENT

Trouvons les mots et les gestes pour dire à toute personne de bonne volonté, sans porter de jugement sur les personnes, que non seulement l'avortement est un acte moralement grave qui conduit à la désespérance, mais qu'abandonner à cette seule issue une femme en situation de détresse est aussi grave. Désormais, la femme enceinte a un besoin urgent d'une véritable solidarité du corps social. Il est temps que la société communique ce choix d'espérance et cet engagement de manière claire en abolissant l'avortement, toutes atteintes à l'être humain au stade embryonnaire et en mettant en place tous les moyens nécessaires à l'accueil de la vie.

UN APPEL AU DROIT À L'INFORMATION DES MÈRES

Il nous paraît urgent d'établir un véritable droit opposable à l'information, notamment sur les aides pour accueillir la vie, et de lancer à partir de la société civile, un vaste réseau social d'accueil et d'orientation pour l'accueil de la vie, premiers pas vers une plus grande liberté et dignité de la femme. Vous pouvez soutenir la pétition pour promouvoir auprès du

gouvernement "le droit à l'information des femmes enceintes" sur le site www.enmarchepourlavie.info

UN APPEL CARITATIF

Imaginer, lancer ou rejoindre des micro projets de solidarité locale (sociaux, éducatifs, culturels, politiques). A titre d'exemple, les cellules d'écoute et de solidarité sont efficaces pour aider à libérer les femmes enceintes des contraintes morales et matérielles, et les orienter si besoin est vers un lieu d'accueil. Elles peuvent aussi apporter un





*Pour une
vraie
compassion
envers les
Mères en
détresse.*

*Pour que
tout enfant
à naître soit
accueilli
et trouve sa
place dans
la famille
humaine.*

*Pour
une vraie
liberté
fondée sur
le droit à
la vie !*

Saurons-nous enfin choisir la Vie ?

Contact presse : 06.72.01.53.31 / 06 18 47 08 97
choisirlavie@choisirlavie.org



Choisir la Vie, membre du Collectif « En marche pour la Vie ! »

6, square du Trocadéro - 75116 Paris – Tél./Fax : 01 47 51 60 04
Mel : choisirlavie@choisirlavie.org
Site internet : www.choisirlavie.fr - www.enmarchepourlavie.info

M., Mme, Melle :

Adresse :

Tél. Fax Mel

Propose son aide pour aider bénévolement Choisir la Vie dans ses actions

Verse pour soutenir cette action euros à l'ordre de
l'AOCPA – Choisir la Vie

Date :

Signature :



Devenir maman
peut être difficile



Grossesse inattendue
Problèmes financiers, professionnels, études
Angoisses
Solitudes
Risques de handicap

NE RESTEZ PAS SEULE
APPELEZ NOUS
DES SOLUTIONS EXISTENT

Nous sommes là
pour vous aider

Une écoute amicale, anonyme.
Un soutien moral, des conseils.
Une aide matérielle si besoin.
Une orientation si vous le souhaitez
dans une Maison d'accueil
pour que votre maternité soit sereine.



 Choisir la vie

01 46 97 76 81

Un monde accueillant. Un monde pro-vie.
Un monde à construire.



ASSURÉTHIC



L'assurance
d'un monde
meilleur.

Eugénisme, euthanasie, avortement,
chosification de l'homme et de la femme ...
La dérive éthique de la médecine, encouragée par
l'assurance maladie, n'est pourtant pas une fatalité.

Un monde différent est possible.
Un monde tourné vers la vie, respectueux de l'enfant,
respectueux des femmes, des couples et des familles.

Assurethic a pour objectif de reconstruire
une offre d'assurance, notamment en complémentaire
santé, qui replace la vie, la santé et la famille au centre.

Assurethic redistribue ses bénéfices à des associations
qui viennent en aide aux femmes enceintes et promeuvent
un monde accueillant pour l'enfant avant la naissance et les
personnes handicapées (plus de 150 000 € distribués à ce jour).

Souscrivez auprès d'Assurethic vos contrats :

Complémentaire Santé (en France et à l'étranger),
Automobile (auto - moto - caravanes...),
Habitation, Assurance de prêt,
Prévoyance (décès, invalidité, maladie - dépendance...),
Épargne (assurance-vie, optimisation fiscale...),
Entreprise (santé et prévoyance cadres/non-cadres -
responsabilité civile professionnelle -
flotte d'entreprise - locaux professionnels...).



Nous construisons un monde meilleur. Avec vous.

4 rue de l'Église, 57400 LANGATTE • Tel. 03 87 03 48 05 • www.assurethic.info

APVS, SARL • RC 377 943 998 • Courtier d'assurance. inscrit au Registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr), n° 07.022.628